

Accélérer le traitement des demandes d'aide en situation d'urgence

Dans le Loir-et-Cher, la maison départementale de l'autonomie (MDA) et ses partenaires ont engagé un travail commun pour harmoniser le traitement des demandes urgentes d'Aide pour l'autonomie (APA) et de Prestation de compensation du handicap (PCH).

L'objectif est de réduire les délais de réponse et de garantir une prise en charge plus rapide des personnes confrontées à une situation critique.

LE POINT DE DÉPART

Le Loir-et-Cher disposait déjà de dispositifs permettant de traiter certaines demandes d'APA ou de PCH en urgence.

Toutefois, l'absence de procédure harmonisée entre les différents acteurs entraînait parfois des délais importants pour les personnes ayant besoin d'une réponse rapide.

Les remontées de terrain ont également mis en évidence la nécessité de clarifier le rôle de chacun dans le traitement de ces situations prioritaires.

LA MISE EN ACTION

La MDA a réuni les services et partenaires concernés afin d'analyser les pratiques existantes et de les comparer au cadre réglementaire national.

Ce travail a permis de construire un parcours partagé de traitement des demandes urgentes, formalisé par un logigramme puis par une procédure commune.

Un code spécifique est également déployé pour identifier et traiter plus rapidement les situations nécessitant une intervention prioritaire.

LES BÉNÉFICES ATTENDUS

Cette démarche doit permettre de mieux repérer les situations urgentes, de réduire les délais d'instruction et d'apporter des réponses plus rapides aux personnes concernées.

Elle vise également à renforcer la coordination entre les professionnels et à améliorer la connaissance mutuelle des rôles de chacun dans le traitement des dossiers complexes.

MISSIONS

L'évaluation de la situation, l'attribution des prestations dans le respect des délais légaux.

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER (41)



ACTEURS CONCERNÉS

- La maison départementale de l'autonomie (MDA)
- La direction du développement social territorial (DDST)
- Le centre hospitalier
- Le dispositif « Réponse accompagnée pour tous » (RAPT)
- Le pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)
- L'association APAJH et la Communauté 360
- Le dispositif d'appui à la coordination et Santé Escale 41